

CONDITIONS CADRE POUR LA CONSTRUCTION OU LA RÉNOVATION DE CENTRES D'ANIMATION

JUILLET 2017



PRÉAMBULE

En 2015, la FASE a été interpellée par des communes désireuses de connaître les normes existantes en matière de construction ou rénovation de locaux pour y installer un centre de loisirs, une maison de quartier, un jardin robinson ou un terrain d'aventures (ci-après centre).

La FASE ne disposant pas de normes telles que l'on pourrait en trouver dans la petite enfance ou pour les bâtiments scolaires, le secrétariat général a réuni à plusieurs reprises un groupe d'animateurs-trices ayant participé à la création ou la rénovation de centres pour mettre en commun observations et expériences afin de dégager les points importants sur lesquels il est nécessaire d'avoir une attention particulière. Ce document doit être considéré comme évolutif et pourra être complété par les expériences et constats futurs.

Il s'agit ici de considérer ces différents points comme des recommandations. Celles-ci ne devraient pas entraver la création, la rénovation ou l'installation d'un centre dans un lieu qui ne répondrait pas à tous ces critères.

Chaque projet s'inscrivant dans un contexte politique, économique et social spécifique, certains points d'attention deviennent prépondérants ou même obligatoires alors que d'autres peuvent apparaître moins essentiels.

Le groupe de professionnels ayant travaillé sur ce document recommande donc, avant tout, une réflexion commune entre les différents partenaires concernés par les travaux de construction ou de rénovation (autorités communales, services techniques et sociaux communaux, association en charge du centre, habitants du quartier, animateurs socioculturels, architecte et maître d'œuvre).

PROCESSUS PARTICIPATIF

Il est nécessaire d'imaginer la construction ou la rénovation des espaces comme un processus impliquant différentes étapes préalables à la construction du bâtiment.

Ces étapes pourraient paraître longues pour certains acteurs, mais le processus participatif est nécessaire pour mener à bien l'implantation optimale de la maison dans son quartier et sa population.

D'où l'importance que la FASE, en collaboration avec les associations de quartier et/ou les professionnels en place, transmette aux autorités communales les besoins constatés. Afin de préciser la demande puis de définir un programme, une étroite collaboration avec les services social/jeunesse et techniques/urbanistes de la commune doit être instituée. L'adhésion de tous à ce processus participatif mettant en avant les différentes compétences en jeu devrait alors faciliter le respect des temporalités de chacun des partenaires.

1^{RE} ÉTAPE ANALYSE DU CONTEXTE D'IMPLANTATION

Doivent ici être pris en compte les envies et besoins des différentes populations, le diagnostic éventuel des travailleurs sociaux déjà en place sur le quartier ou la commune associés aux diagnostics des différents services communaux.

- » **Rêver son centre :** Processus participatif, donner la parole aux habitants afin de définir un idéal dans un contexte donné.
- » **Diagnostic participatif afin d'ajuster le projet :** Confrontation du rêve et des réalités. Visite de lieux existants, rencontres avec des équipes fonctionnant déjà dans les lieux (ce qui fonctionne bien, ce qui manque, etc.).
- » **Dépersonnifier le projet et le matériel** pour qu'il ne soit pas lié à des personnes mais bien à un projet et des publics visés (adaptabilité du bâtiment à l'évolution des pratiques et des besoins).
- » **Créer un comité de pilotage** comprenant magistrat, services techniques et sociaux communaux, représentants des habitants (comité d'association), animateurs socioculturels, architecte, maître d'œuvre, sociologue et urbaniste. Penser aux différents partenaires éventuellement utilisateurs du centre : bibliothécaires, ludothécaires, éducateurs petite enfance, Giap.

Remarque : en cas de création d'un nouveau quartier, le travail pourra être effectué avec des habitants voisins ou alors déjà investis dans un autre centre en fonction de leurs compétences. Il en est de même avec les professionnels d'autres centres qui peuvent être des personnes ressources dans les réflexions.

IMPLANTATION

Il est important de prendre en compte la densité du quartier ainsi que ses éventuelles mutations prévues ou prévisibles. Dans la réalité, le choix de l'implantation est rarement très large. En revanche, nous désirons encourager les acteurs à réfléchir à ce sujet en prenant en compte :

- » **Penser global en termes de répartition sur le territoire :** Définition et choix de l'implantation ; cohérence sur les territoires en fonction de la complémentarité des offres existantes à proximité (penser hors limites communales).
- » **Penser central et accessibilité :** Accessibilité (y compris personnes à mobilité réduite et/ou poussettes), sécurité des accès (y compris pour les enfants se déplaçant éventuellement seuls), routes, moyens de transport, arrêt minute (pour les parents déposant leurs enfants), visibilité, centralité par rapport aux quartiers concernés.
- » **Penser complémentarité :** Connaître et lister les infrastructures existantes et à venir autour du centre (éviter les doublons, profiter des espaces pré-existants, possibilité d'utiliser des annexes au bâtiment principal).
- » **Penser communication et visibilité :** Il est important de penser rapidement à l'identité visuelle du centre afin de faciliter la communication autour de son développement ainsi que son identification par les futurs utilisateurs (ligne graphique, couleur, logo, signalétique etc.). Il faut envisager que cette ligne graphique, comme tout projet d'animation, puisse être amené à évoluer.

Cependant, il est important de noter que le secrétariat général de la FASE, partant des multiples expériences menées à ce jour, préconise pour un nouveau projet de centre, un minimum de 1,5 équivalents temps plein d'animateur-trices, 10% de temps administratif et technique ainsi que 1000 heures moniteurs annuels. Un budget de fonctionnement de 50 000.- / an est à considérer.

2^E ÉTAPE CLARIFICATION DES CRITÈRES DE MISE EN PLACE ET DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE.

Cette étape permet la confrontation du rêve et de la réalité. Elle permet de définir les besoins en termes d'espaces en prenant en compte les éventuelles évolutions du projet et l'augmentation de la fréquentation.

POUR QUI ?

- » Populations visées ? Peut-être faut-il penser plus large qu'un type unique de population. En effet, si elle vise encore principalement les 4-25 ans, l'animation socioculturelle évolue vers une pratique plus multigénérationnelle.
- » Utilisation du lieu ? Prêts de salles ? Ateliers spécifiques ?
- » Utilisation par d'autres associations ou d'autres structures telles que ludothèques, bibliothèques, parascolaire, accueil petite enfance, etc.

COMMENT ?

- » Spécificités d'utilisation : Jardin Robinson, accueil libre, inscriptions, ateliers spécifiques.

Il existe en effet une interdépendance entre l'étendue des espaces intérieurs et extérieurs, leur organisation et les capacités de développement du lieu autant en termes de projet que de ressources humaines. Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que le même nombre de m² sur plusieurs étages, de plain-pied, en une seule pièce ou en plusieurs petits espaces ont des conséquences sur le nombre de professionnels nécessaires mais aussi sur l'adaptabilité des lieux à divers projets.

Nous arrivons donc à la troisième étape.

3^E ÉTAPE DÉFINITION DES ESPACES

Selon les envies des habitants, le projet d'accueil et les critères définis dans les deux précédentes étapes par le groupe de travail multidisciplinaire, il est maintenant temps de définir les espaces nécessaires dans le centre. Certains de ces espaces sont communs à tous les lieux d'animation tandis que d'autres peuvent être choisis spécifiquement en fonction des critères d'utilisation et de fonctionnement définis par le projet.

Les propositions de métrages sont à titre indicatif et doivent pouvoir être discutés en fonction du projet du centre et modifiés en fonction des besoins établis par le diagnostique.

ENTRÉE BÂTIMENT 6 M²

Il est important que le public puisse savoir facilement si le centre est ouvert ou pas.

- » Entrée couverte, avant-toit
- » Panneaux d'information (vitrine pour affichage)

VESTIAIRE 20 M²

- » Portes manteaux, bancs avec range-chaussures
- » Espace pour les poussettes ou autres moyens de transports enfants

ACCUEIL, SECRÉTARIAT 20 M²

Ce lieu devrait être situé proche de l'entrée et avoir pignon sur rue

- » Accessibilité visuelle et physique
- » Paroi vitrée pour visibilité
- » Eventuellement séparation afin d'assurer la confidentialité en cas d'entretiens individuels

ESPACE POLYVALENT D'ACCUEIL 100 M²

Les centres peuvent facilement avoir à accueillir 100 personnes et avoir à asseoir, autour de tables 70 personnes.

- » Salle à manger/polyvalente (repas et goûter)
- » Egalement pour des rencontres et animations
- » Projections de films

BAR, ESPACE ACCUEIL

Cet espace peut être cumulé à l'espace polyvalent d'accueil.

- » Possibilité de moduler, d'ouvrir et de fermer entre l'espace polyvalent d'accueil et la cuisine

GRANDE CUISINE 30 M²

Repas pour 10 personnes comme pour 70.

- » Les équipements, électroménagers doivent être simples d'utilisation pour prendre en compte la multiplicité des utilisateurs.

- » Cuisine équipée de manière adaptée aux besoins (équipements professionnels)
- » Espace suffisant pour ateliers cuisine, présence du public dans la cuisine (enfants, ados et adultes)
- » Espaces de rangement fermés et adaptés au matériel (grosses casseroles, nombreux plats, assiettes, verres, etc. Accès aux couteaux dangereux différents du matériel accessible aux enfants par exemple)

SALLES POLYVALENTES 100 M²

Eventuellement divisibles, modulaires, sous réserve d'une bonne isolation phonique.

- » Réunions de grands groupes
- » Cours (danse, yoga, broderie, langues, etc.)
- » Bricolages, ateliers (enfants, ados, adultes)
- » Prêts/locations aux habitants
- » Espace (cabine) pour régie technique sécurisé

ESPACE BUREAU POUR LES PROFESSIONNELS 30 M²

Il est important de prévoir un espace suffisant en fonction du nombre de professionnels intervenant dans le lieu et dans les annexes.

- » Espaces de travail modulables pour pouvoir les partager entre les animateurs, le personnel administratif, les stagiaires et les moniteurs

SALLE DE RÉUNION 25 M²

- » Réunions d'équipe, collaborations communales, assemblées, prêts à des associations
- » Murs magnétisés (attention à prendre en compte des affichages qui peuvent être lourds ou semi-permanents) ou possibilité d'afficher ou d'écrire sur les murs.

SANITAIRES

Accès par étages et selon les prêts et utilisations différenciées des locaux.

- » Accès aux personnes à mobilité réduite
- » Espace enfants
- » Douche (possibilité de fermer pour éviter les éclaboussures)
- » Table à langer

LOCAL POUR AGENT DE MAINTENANCE 8 M²

- » Machines, outils
- » Prévoir un espace pour une machine à laver le linge
- » Etendage
- » Prévoir des étagères, des rangements adéquats aux produits et matériel d'hygiène

LOCAL DE RANGEMENT ET STOCKAGE 20 M²

- » Matériel volumineux
- » Stockage tables, chaises
- » Archives

ESPACES EXTÉRIEURS 250 M²

Il est important de penser à un espace extérieur couvert suffisamment grand pour abriter des jeux ou des repas.

- » Jeux (balançoires, toboggan, etc.)
- » Agorespace pour jeux de ballon
- » Abri (pluie, soleil)
- » Repas extérieurs, terrasse, grills
- » Espace cabanes, aventures, expérimentations

LOCAL EXTÉRIEUR OU COFFRES DE RANGEMENT 10 M²

- » Jeux d'extérieur (volumineux)
- » Grills, tables, bancs, tentes et parasols

ESPACE PARKING

- » Bus du centre
- » Place de déchargement/livraison matériel
- » Place handicapé
- » Eventuellement dépose minute pour les parents en fonction de l'accessibilité du centre

ESPACE LECTURE 10 M²

- » Alcôve, coin calme, ou si la hauteur dans la salle polyvalente le permet, une mezzanine permettant aux utilisateurs de s'isoler pour des moments plus calmes pourrait être aménagée.

ESPACE INFORMATIQUE 20 M²

- » Ordinateurs à disposition du public, permanences, cours, etc.

ATELIERS SPÉCIFIQUES 25 M²

En fonction du public accueilli, il peut être nécessaire d'avoir plusieurs espaces de ce type.

- » Atelier terre, bois ou activités salissantes

ESPACES INSONORISÉS 20 M²

Ces espaces sont souvent prêtés/loués sous forme de locaux en gestion accompagnée (LGA). Ils doivent donc être pensés différemment en terme de gestion spécifique des accès depuis l'extérieur.

- » Salle de musique, chant, dj, etc.

SELON LE PROJET

SALLE DE SPECTACLE 100 M² OU PLUS

- » Selon projet spécifique

ESPACES ANIMAUX

Selon le lieu et les animaux : enclos, espace de rangement, stockage gros matériel, paille, foin, nourriture, benne pour les déchets. Attention à la législation sur l'accueil d'animaux, (cf. vétérinaire cantonal).

- » Chèvres, lapins, cochons d'Inde
- » Poneys, chevaux, lamas
- » Poules

BÂTIMENTS ANNEXES

- » S'il est possible d'ajouter des espaces d'accueils en dehors du bâtiment principal, il sera malgré tout nécessaire de penser au minimum à un point d'eau, des WC, un petit espace bureau, des rangements ainsi qu'à l'accessibilité du lieu (chaises roulantes, poussettes etc.) et visibilité du lieu (éclairage, espace d'affichage, signalétique).

RECOMMANDATIONS D'ÉQUIPEMENT

Les équipements doivent être adaptés aux besoins et aux espaces prédéfinis. Il nous paraît très important de prendre en compte ce point dans la planification des travaux car, dans notre expérience, la présence ou l'absence de certains de ceux-ci modifie considérablement les possibilités d'utilisation du centre ultérieurement.

La déontologie de l'animation socioculturelle et les valeurs qu'elle véhicule sont particulièrement axées sur l'écologie au sens large. Il est donc important, afin de pouvoir transmettre ces valeurs, de se situer en termes d'exemplarité et de promouvoir une utilisation responsable des ressources telles que l'eau et les différentes énergies. C'est pour cette raison que nous recommandons, dans la mesure du possible, d'envisager des bâtiments répondant à des critères respectueux de ces valeurs (isolations, développement durable, « minergie »), ainsi que des critères de mobilité douce.

Le matériel et les équipements sont utilisés par de multiples utilisateurs et qui n'ont pas forcément connaissance de leurs fonctionnements, il est donc essentiel que ceux-ci soient simples d'utilisation, ergonomiques, robustes et sécurisés.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Couloirs et pas de portes suffisamment larges pour favoriser la fluidité des mouvements de grands groupes et d'éventuelles chaises roulantes. Ascenseur au cas où le centre se situe sur plusieurs étages.

CLEFS ET ACCESSIBILITÉ

- » Les animateurs-trices doivent pouvoir avoir accès à tous les espaces alors que d'autres collaborateurs devraient avoir des accès limités. Il est important de pouvoir différencier les accès pour les différents utilisateurs du lieu sans pour autant multiplier le nombre de clefs pour une seule personne.

- » Penser à des clefs et des passes sécurisés facilitant l'accès différencié en cas de location et prêts mais aussi pour les différentes fonctions du personnel dans le lieu.
- » Certaines salles devraient avoir des entrées accessibles directement depuis l'extérieur pour le prêt ou la location. (les centres sont fréquemment ouverts en dehors des heures de bureau et durant les weekends)

TABLES

Pliables, solides, légères, stables et mobiles (chariots)

CHAISES

En nombre suffisant, solides, légères, stables, identiques (afin de faciliter le rangement) et mobiles (chariots).

INSONORISATION

Il est nécessaire et absolument important de réaliser que le lieu va être utilisé par de nombreuses personnes, générer de multiples conversations et interactions, des jeux, etc. Le bruit peut donc être extrêmement élevé. Les multiples utilisations des locaux et l'implantation dans le quartier rendent l'insonorisation des pièces extrêmement important pour permettre la cohabitation entre les utilisateurs (nombreux et variés) mais aussi dans le quartier.

FENÊTRES ET STORES

Si la lumière naturelle est importante, il est nécessaire de pouvoir ouvrir et/ou obscurcir complètement les fenêtres afin de pouvoir utiliser les espaces de différentes manières (cinéma, disco, activités diverses, etc.).

PORTES

- » La maniabilité des portes est importante, certaines tranches de la population pourraient être mises en difficulté par des portes trop lourdes.
- » Les portes coulissantes sont un gain de place mais doivent être pensées en fonction de multiples utilisations.
- » Les portes doivent pouvoir être maintenues ouvertes lors d'activités où le public se déplace fréquemment sans obstruer les passages tels que couloirs et hall.
- » Les portes extérieures devraient pouvoir se refermer automatiquement afin d'éviter les déperditions de chaleur.
- » Il peut être intéressant de réfléchir à mettre des portes vitrées dans certains locaux en fonction des utilisations.

FIXATIONS

Un centre est amené à changer de visage régulièrement en fonction des événements, il est donc important de penser à la possibilité de fixer, afficher, pendre différents éléments visuels (affiches, panneaux, décorations, lumières, matériel de disco, beamer, expositions, etc.).

TRI DES DÉCHETS

Penser à intégrer des espaces dédiés au tri des déchets (poubelles intérieures multiples, containers extérieurs, bennes pour les déchets d'animaux et de jardin).

RANGEMENTS

- » Chaque pièce nécessite des armoires de rangement dont l'accès doit pouvoir être différencié en fonction des utilisateurs (prêts/location de salles). Les serrures à clef restent actuellement la solution la plus adaptée.
- » Il est tout de même important de préserver des parois qui ne soient pas meublées afin de faciliter la modularité des pièces. (affichage, étagères ouvertes, miroirs, armoires vitrées, etc.)

ELECTRICITÉ

- » Privilégier les panneaux photovoltaïques.
- » Accessibilité des disjoncteurs en cas de prêt des locaux en l'absence de l'équipe d'animation.
- » Multiples prises dans chaque pièce (avec protections de sécurité).
- » Prises au plafond pour beamer, éclairages et sono (disco par exemple).
- » Prises extérieures sécurisées avec gestion depuis l'intérieur (éclairage lors d'événements, décorations de Noël avec minuteurs intégrés aux prises, panneaux d'affichages éclairés et minutés).
- » Gros ampérage (appareils de bricolage pour les ateliers, friteuses, fours à raclettes, fours à crêpes, etc.)
- » Prises spécifiques pour les ateliers (machine bois, four poterie par exemple).
- » Prises électriques dans les locaux séparés (animaux, locaux de rangements).

CHAUFFAGE

Respect des critères Minergie, avec possibilité de ventilation contrôlée.

AÉRATION ET VENTILATION

Les multiples utilisations des locaux et la présence du voisinage nécessitent une aération adaptée à chaque utilisation de pièce afin de pouvoir cohabiter, autant au niveau des odeurs que du bruit engendré par l'activité. Toutes les pièces accueillant du public devraient pouvoir être aérées et rafraîchies par des fenêtres pouvant s'ouvrir.

EAU

- » Privilégier les panneaux thermiques pour l'eau chaude.
- » Penser à la gestion de l'eau dans les sanitaires (bouton-poussoir) et chasses d'eau adaptées.
- » Accès à l'eau dans les salles d'activités (points d'eau et lavabos profonds et siphons adaptés pour des nettoyages de matériel de peinture, par exemple).
- » Accès à l'eau à l'extérieur et aux animaux (attention, gestion depuis l'intérieur aussi).
- » Panneaux solaires pour l'eau chaude.

LUMIÈRE

- » Puits de lumière (éclairage naturel)
- » Capteur de présence (Possibilité de mettre les lumières en automatique ou en manuel) dans les lieux de passage
- » Variateurs de lumière

CONNECTIVITÉ

- » En fonction du projet du lieu, l'accès internet pour tous, et différentes lignes téléphoniques peuvent être nécessaires dans la totalité du bâtiment.
- » Penser à l'évolution des pratiques
- » Fibre optique
- » Wifi, Internet dans tout le lieu
- » Téléphones
- » Câble télévision

SÉCURITÉ, ALARME

- » Sorties de secours permettant l'évacuation et l'éloignement du bâtiment
- » Alarme effraction et incendie quittance par l'équipe
- » Réflexion sur l'emplacement des extincteurs en fonction des utilisateurs (hauteur, enfants, passage etc.) Il est arrivé que pour des raisons esthétiques, des extincteurs soient fixés à l'intérieur des armoires. Cela empêche de fermer les armoires mais rend aussi l'accès aux extincteurs plus compliqué pour des utilisateurs non-avertis.

CONCLUSION

Construire ou rénover une maison de quartier, un centre quel qu'il soit implique bien plus qu'une construction... L'investissement des habitants, des élus, des bénévoles et des professionnels utilisateurs du lieu participe à une dynamique bien plus grande que l'investissement d'un local. Le lien social et tout ce qu'il peut se passer dans un lieu d'animation tient autant à des critères techniques spécifiques qu'au professionnalisme des différents acteurs impliqués que d'une certaine forme de magie qu'il est important de ne pas oublier.

De plus en plus de lieux d'animation s'appellent « maison de quartier » et ce n'est pas pour rien. La maison dans ce qu'elle représente au niveau symbolique pour chacun mais aussi pour la communauté tient de ce petit quelque chose en plus de chaleureux et d'accueillant... ce genre d'endroit auquel on se sent appartenir et qui nous appartient aussi un peu. Malgré toutes les étapes du processus, l'envie de faire beau, grand, neuf et utile, il est primordial de garder vivant dans nos esprits l'importance de l'improvisation, de l'âme dans le travail d'animation en n'uniformisant pas les locaux et le matériel à outrance.

Garder un esprit de « maison », c'est créer un endroit où les gens, les enfants peuvent toucher à tout, s'installer partout, se sentir chez eux... C'est rester attentifs au fait que le lieu soit vivant, avec des matériaux solides et faciles à s'approprier. C'est imaginer que, comme dans toutes les maisons, les projets de vie vont bouger, s'adapter à la réalité du quotidien, évoluer et grandir avec ses habitants.

Le groupe de travail qui s'est penché sur cette réflexion espère que les différentes recommandations pourront être suivies, adaptées aux réalités des quartiers et ainsi permettre la naissance ou la renaissance d'endroits qui pourront perpétuer la magie du vivre ensemble dans les valeurs de convivialité, de respect des différences et d'accueil.

FASe
Secrétariat général
10 Rue Blavignac
CP 1376
1227 Carouge
022 593 57 00

Genève
Juillet 2017